



Droits de visite d'un grand parent.

Par **ptitejen54**, le **06/06/2013** à **23:21**

Bonsoir, j'espère trouver des reponse et de la réassurance surtout sur ce forum.rnJe vais m'expliquer brièvement. J'ai toujours eubdes relations très tendues avec ma mère. Or à ce jour,après une énième orise de bec assez sévère,celle ci me menace de demander un droit de visite sur ma fillede 14 mois,je précise que je ne l'ai jamais interdit de voir la petite,nous n'allons simplement plus chez eux depuis quelques semaines à cause de l'ambiance (ils sont sur le point de divorcer) Et de plus d'aller au tribunal pour que je lui redonne les 20000eur qu'elle m'a donné son heritage. rnMa mère est une personne narcissique, il n'y a qu'elle qui compte,qui existe, elle boit, ne travaille pas,se lève à 15-16h alors que mon père trime depuis l'âge de 16ans, passe ses journées sur des sites de rencontre (de pervers plutôt), a été hospitalisé d'office en psychiatrie 2-3 fois,tentative de suicide,alcoolemie au volant....et j'en passe. Malgré ca j'ai peur,je crains pour la sécurité de ma fille si elle obtient ce droit si elle.fait la demande. Je suis desespéré.... **merci**

Par **cocotte1003**, le **07/06/2013** à **04:34**

Bonjour, il existe un droit de visite des petits enfants pour leur grand parent. Il suffit de deux ou trois visites par an. Envoyez à votre mère une LRAR pour lui faire savoir qu'elle peut venir voir votre fille quand elle le désire, qu'elle n'a qu'à en faire la demande et vous inviter la par exemple pour l'anniversaire de votre fille, pour Noël, ceci en présence de personnes qui pourront témoigner en cas de saisie de la justice. Garder toutes les preuves du comportement de votre mère, cordialement